

Les enfants de l'Oise privés d'école à Aumale

Vincent Beny

2-3 minutes

Depuis ce lundi 9 mars 2020 et jusqu'au 22 mars, les enfants et le personnel encadrant venant de l'Oise ont interdiction de se rendre dans les établissements scolaires d'Aumale.

Publié le 9 Mar 20 à 11:14



Pas d'école jusqu'au 22 mars pour les élèves de l'Oise.

(©Illustration, Adobe Stock)

La nouvelle est tombée dimanche 8 mars 2020 en fin de journée : les enfants et le personnel encadrant originaires de l'**Oise** scolarisés ou travaillant dans les crèches, écoles, collèges, dispositifs périscolaires, halte garderie d'**Aumale (Seine-Maritime)** ont reçu l'**interdiction** de se présenter dans ces établissements à partir de ce lundi 9 mars et jusqu'au 22 mars inclus.

Le communiqué

COVID-19 - CORONAVIRUS

Rouen, le 08/03/2020

Interdiction temporaire, pour les usagers et personnels des établissements scolaires, périscolaires et d'enseignement agricole du département de la Seine-Maritime, résidant dans le département de l'Oise, de se présenter dans ces établissements

Dans le cadre de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 (dit COVID-19 ou coronavirus), le Préfet de l'Oise a décidé la fermeture pour une durée de quinze jours des crèches et établissements scolaires jusqu'au lycée.

Sur proposition de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le **Préfet de région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime a décidé l'interdiction, pour les usagers résidant dans le département de l'Oise, de se présenter dans les établissements du département de la Seine-Maritime relevant des catégories suivantes : crèches, écoles, collèges et lycées ainsi que leurs dispositifs périscolaires, relevant tant de l'enseignement général que de l'enseignement agricole.**

Cette mesure **entre en application à compter de ce jour, 8 mars 2020, jusqu'au 22 mars 2020 inclus.**

Cette mesure, s'intégrant dans le cadre du renforcement du dispositif annoncé par le Premier Ministre le 6 mars 2020, s'attache à limiter tout déplacement de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion du virus.

Le communiqué a été pris le dimanche 8 mars 2020 (©Le Réveil de Neufchâtel)

Depuis cet arrêté, les établissements scolaires et la municipalité d'Aumale ont pris les mesures nécessaires pour prévenir l'ensemble des familles.

Lire aussi : [Coronavirus : le centre social du canton de Grandvilliers fermé jusqu'au 20 mars inclus](#)

Pour le moment, on ne sait pas combien de familles sont concernées. Les responsables des différents établissements n'ayant pas le droit de communiquer. Seul le rectorat est en mesure de le faire. Il devrait le faire dans la journée. Néanmoins, à Aumale, on estime que cela pourrait toucher une centaine de personnes.

La bibliothèque fermée à son tour

Cet arrêté a d'autres incidences à Aumale. Comme l'explique **Virginie Lucot-Avril**, le maire :

Nous avons pris la décision de fermer la bibliothèque puisque le personnel est originaire de l'Oise. Ce sont des dommages collatéraux. Nous sommes en train de nous organiser pour

accueillir dans les meilleures conditions les enfants et les élèves de Seine-Maritime dont l'encadrement est originaire de l'Oise ».

Lire aussi : [La finale des Coupes de cross prévue le 14 mars à Bailleul Neuville est reportée pour cause de Coronavirus](#)

Néanmoins Virginie Lucot-Avril se veut rassurante :

Il y a un arrêté, je l'applique et nous faisons le maximum pour informer les parents. Il faut néanmoins être rassurant vis-à-vis de la population. Aucun cas n'a été recensé à Quincampoix-Fleuzy, ni dans les alentours ».